Monsieur Stéphane Richard
Président Directeur Général
Groupe France Télécom SA
6, Place d'Alleray
75505 PARIS cedex 15

Montreuil, le 15 février 2012

LR AR 2C 033 448 8860 0

Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée du mardi 29 février 2012.

Monsieur le Président Directeur Général,

Dans le cadre de la journée européenne de mobilisation et de manifestations, **la CGT dépose un préavis de grève de 24 heures pour la journée du 29 février 2012, couvrant l'ensemble des personnels du Groupe France Télécom quels que soient leurs statuts**. Elle appelle les salariés à décider de la grève dans les services.

Les choix patronaux et gouvernementaux instaurant rigueur et austérité ne font que renforcer la dégradation de la situation économique et sociale, partout en Europe. La signature d'un nouveau traité, élaboré sans consultation démocratique, généraliserait l'austérité et enfoncerait les pays dans la crise et appauvrirait plus encore les peuples.

En France, comme en Europe, d'autres solutions sont nécessaires. La CGT porte 10 exigences pour sortir de la crise, en finir avec la dictature des marchés financiers, relancer durablement l'économie et œuvrer au progrès social.
France Télécom, par ses choix stratégiques et financiers et son refus de répondre aux revendications du personnel, contribue à alimenter la crise économique et sociale comme la crise sociale interne au Groupe.

La direction a la responsabilité, et les moyens, de répondre aux besoins de son personnel, dont les revendications portent notamment sur :

L'emploi :
- Remplacement de tous les départs ;
- Embauche des salariés précaires et alternants ;
- Création d'emplois en CDI à temps plein pour répondre aux besoins identifiés dans chaque service ;
- …

Le pouvoir d'achat :
- Revalorisation de toutes les grilles indiciaires et de salaires sur la base d'un SMIC à 1700€ brut et, pour les cadres, sur la base du plafond de la Sécu (2946€ brut) ;
- 13ème mois ;
- Un véritable dispositif de déroulement de carrière transparent par l'accès à la promotion ;
- La prise en charge des jours de carence et de 60% minimum de la cotisation mutuelle pour tous ;
- …

Les conditions de travail :
- La reconnaissance, la prévention et la réparation de la pénibilité pour l'ensemble des métiers ;
- Des mesures spécifiques permettant aux salariés éligibles au service actif de prendre leur retraite dès l'ouverture de leurs droits;
- Le respect des rythmes biologiques et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- L'arrêt de toute forme de pressions ;
- …

Une stratégie d'investissement productif au service du droit à la communication pour tous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT,
Alice ROUPY
Membre du Bureau Fédéral

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 - C.C.P. Paris 20376 D
http://www.cgt-fapt.fr - e-mail : fede@cgt-fapt.fr